

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 27/18  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour l'achat de  
containers à verre et l'aménagement de places de récolte  
de déchets**

Déléguée municipale : Mme Michèle PIDOUX-JORAND, municipale, 079/673.55.29,  
m.pidoux@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 22 janvier 2018

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 13 mars 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Les containers à verre disposés en ville de Moudon, mis en place il y a plus de 20 ans, sont en mauvais état, rouillés et usés, et leur remplacement est jugé nécessaire. Ces containers vétustes risquent à chaque chargement de laisser échapper leur contenu sur la chaussée. De plus, l'image d'une ville passe également par les infrastructures mises à disposition des habitants pour la récolte des déchets et l'allure de ces containers n'est plus satisfaisante. La présente demande de crédit a pour but de procéder à ce remplacement.

La population est habituée depuis des décennies à trier le verre. Le verre est un matériel d'emballage naturel de haute valeur, composé de sable de carrière, de chaux et de soude. Il peut être refondu à l'infini et la qualité du verre ainsi réutilisé est la même que celle des nouvelles bouteilles fabriquées à partir de matières premières primaires. Outre la production de nouveaux emballages pour boissons ou denrées alimentaires, le verre usagé sert également de matière première pour la production de matériaux de construction de haute valeur. D'un point de vue écologique, la récolte du verre a du sens, l'énergie dépensée pour la refonte est moindre que pour celle des matières premières.



Douane



Champ du Gour

## 2. Historique

En 1996, la Municipalité et une commission du Conseil communal ont lancé une étude relative à la réorganisation de la récolte des déchets recyclables. Cette étude a débouché sur un projet de création de mini-déchetteries avec achat de containers, aménagement d'une déchetterie centrale et d'une déchetterie urbaine.

En avril 1998, la nouvelle déchetterie centrale de la Pussaz, cinq mini-déchetteries en ville et une déchetterie urbaine ont été mis en service. Dans le même temps, selon le concept prévu, il a été passé à une seule tournée par semaine pour l'enlèvement des ordures ménagères et la tournée mensuelle du papier a été supprimée. Malheureusement, le financement de ce programme pionnier ambitieux mais difficile à estimer à l'époque a montré dès la fin 1998 ses limites. La vidange et l'entretien des mini-déchetteries étaient plus onéreux que la collecte

bihebdomadaire des ordures ménagères et les économies avaient été largement surestimées, alors que le personnel et le temps nécessaires à l'entretien des mini-déchetteries étaient sous-estimés. La collecte du papier, peu satisfaisante du point de vue de la qualité dans les mini-déchetteries, a été remplacée par une collecte mensuelle porte à porte dès le début 1999.

Cette situation est restée insatisfaisante tant en ce qui concerne les finances que l'aspect écologique du projet ; les matières récoltées aux mini-déchetteries n'atteignaient jamais la qualité permettant un recyclage optimal et trouvaient finalement leur place avec les déchets incinérables, ceci sans compter les frais d'entretien qui étaient importants. Cette expérience a pris fin en 2002 avec l'introduction de la taxe au sac. A cette date, la récolte de diverses matières aux mini-déchetteries, hormis le verre, a été abandonnée et la reprise de la tournée porte à porte bihebdomadaire de l'enlèvement des ordures ménagères réintroduite.

En 2015, le bureau CSC Sàrl, spécialiste en environnement, a remis à la Municipalité une analyse du système des déchets valorisables sur le territoire communal. Ce rapport a donné quelques pistes à la Municipalité afin de rationaliser la gestion des déchets. Ce document a fourni des chiffres sur la possibilité de remise en place de mini-déchetteries, mais en préconisant la suppression d'une tournée de ramassage des ordures ménagères hebdomadaire. Ce rapport montre également que des améliorations pourront être apportées à la reprise des déchets valorisables mais qu'elles doivent être conduites de manière prudente en tenant compte des finances communales.

### 3. Situation actuelle

A ce jour, les principales matières recyclables peuvent être déposées dans les endroits suivants :

Ordures ménagères	Collecte porte à porte bihebdomadaire, les immeubles de 6 appartements et plus doivent être munis de containers. Les sacs taxés sont également repris à la déchetterie
Papier-carton	Collecte porte à porte mensuelle et reprise en déchetterie
Verre	Containers disposés en ville et reprise en déchetterie
Alu-fer blanc	Reprise en déchetterie
Flaconnage (tubes de dentifrice, bouteilles de shampoing, produits de douche, bouteilles de lessive, etc)	Commerces de détail
Bouteilles de lait	Commerces de détail
PET	Commerces de détail et reprise en déchetterie
Capsules de café	Commerces de détail et reprise en déchetterie
Briques de boissons	A titre d'essai, reprise en déchetterie depuis juillet 2017
Déchets verts	Déchetterie

Il est constaté qu'un volume important de déchets (ordures ménagères et papier/carton) est récolté directement au domicile des habitants ou dans les commerces de détail de la place. Notons encore que la population est maintenant habituée à remettre aux commerces une partie des déchets générés par ces mêmes commerces et à se débarrasser des matières recyclables à la déchetterie. La collecte porte à porte des ordures ménagères et du papier/carton a également du sens vu l'étendue de la ville, la topologie de l'habitat et l'absence de déchetteries ou d'éco-points urbains, voire de déchetterie mobile.

Une variante proposait également de supprimer une collecte par semaine des ordures ménagères. Cependant, dans notre ville et notamment au centre, plusieurs immeubles ne disposent pas de containers pour ordures ménagères, ni de lieu de stockage adéquat mis à disposition des habitants. C'est pourquoi la Municipalité souhaite conserver ce service à la population. Le nouveau règlement sur la gestion des déchets de 2015 permet de résoudre ce problème, notamment dans les immeubles neufs et lors de transformation où la mise à disposition de containers est exigée.

L'option de prise en charge en ville d'autres déchets recyclables produits quotidiennement (exemple l'alu/fer) a été écartée, pour des raisons de coûts directs (mise en place de containers, aménagement de mini-déchetteries, de places de tri ou déchetterie mobile) et indirects (entretien journalier des places, prise en charge des déchets, place à disposition et qualité du tri).

De l'avis de la Municipalité, la situation financière actuelle ne permet pas l'aménagement de véritables éco-points performants en ville. Si le financement des déchets devait s'améliorer de manière significative, cette option pourrait être revue lors de la prochaine législature. Le remplacement des containers à verre faisant l'objet du présent préavis n'exclut pas l'ajout futur d'autres containers de même type pour d'autres déchets. Le souci de préservation de l'environnement de beaucoup d'habitants, tout comme l'information développée ces dernières années, permettra d'améliorer encore la prise en charge des déchets dans le futur selon nos moyens. Par ailleurs, la solution retenue de proposer des containers de surface permettra si nécessaire de les déplacer.

L'option de ramassage porte à porte des déchets verts est également une prestation souvent évoquée. Ce ramassage est relativement coûteux (estimation selon CSC à CHF 77'000.-, soit 40 x par an + élimination à CHF 100.— la tonne. En 2016 : 350 tonnes de déchets verts, branches, gazon, déchets de cuisine crus, ont été déposés à notre déchetterie) et ne peut être envisagé pour l'instant. Cependant, il conviendra d'étudier cette prestation dans le futur pour ce qui concerne les déchets ménagers crus qui pourront être acheminés dans des centres de méthanisation.

Par conséquent, seule la variante d'amélioration de la prise en charge du verre a été retenue dans le cadre de ce préavis.

#### 4. Variantes techniques

	Avantages	Inconvénients
Containers de surface à déposer sur une surface plane en dur	Prix Peut être déplacé Contrôle	Pas très esthétiques Terrain communal ou privé (convention)
Containers enterrés	Esthétique	Prix containers + génie-civil Terrain communal Emprise importante Emplacement définitif

C'est l'option « container de surface » qui a été retenue pour des motifs de coût mais également pour l'aspect modulable de l'infrastructure. Après une comparaison entre plusieurs offres, c'est un container de type Villiger City-Line CL 100 et CL 150, de 2,2 et 3,3 m<sup>3</sup> permettant le tri sélectif qui a été choisi.

Aujourd'hui, nos containers sont en une pièce avec trois compartiments. Lorsqu'un des compartiments est plein, il est nécessaire de vider les trois compartiments et ce même si les deux autres ne sont pleins qu'à moitié. Cela ne sera plus le cas avec les containers choisis.



Actuel



Futur

#### 5. Emplacements

Actuellement, quatre places de containers à verre sont situées sur le territoire communal à :

1. Espace Delamuraz-Christen
2. Chemin du Champ du Gour
3. Parking des Combremonts
4. Rue du Château (déplacement nécessaire en fonction de l'affectation future de la parcelle propriété de l'Etat de Vaud et non compris dans ce préavis)

Dans le cadre de ce préavis, la Municipalité prévoit le remplacement des containers cités ci-dessus, sauf celui de la rue du Château, et la création de trois emplacements supplémentaires

permettant aux habitants de se débarrasser de ces déchets, parfois lourds, sans avoir à se rendre à la déchetterie.

1. Route d'Hermenches (au départ du chemin du Chalet-Rouge) – développement de ce quartier achevé.
2. Avenue de Cerjat, parcelle propriété Etat de Vaud (anc. EFILM) – situé au cœur d'une zone d'habitation dense.
3. Avenue de Bussy (vers l'Arsenal) en remplacement du container qui était placé sur le parking en face de l'Oasis et également en prévision du développement du quartier St-Michel.

La place à containers située au chemin du Champ-du-Gour sera réaménagée dans le cadre de la réalisation de l'accès à la nouvelle salle de gymnastique ou du nouveau lotissement prévu. L'emplacement actuel sera donc maintenu provisoirement.

Si la plupart des emplacements ne nécessitent que peu d'aménagements particuliers, des travaux de génie civil sont à prévoir à la route d'Hermenches, ainsi qu'à l'avenue de Cerjat.

## 6. Coût de remplacement et d'installation

Des offres ont été sollicitées et les coûts estimés sont :

Achat de 18 containers	CHF 39'785.00	(3 par emplacements)
Génie civil	CHF 16'215.00	(Avenue de Cerjat et route d'Hermenches)
Divers, imprévus, arrondi	CHF 4'000.00	
Total TTC	CHF 60'000.00	

Actuellement, les frais de vidange et de transport des containers à verre en ville se montent à quelque CHF 5'000.-- par année. Avec trois points de récolte supplémentaires, il y a lieu de prévoir une augmentation de ces frais. Ce supplément reste difficile à évaluer puisque la levée sera faite par containers séparés. Aujourd'hui, le coût pour la vidange du container est de CHF 210.30. La vidange des nouveaux containers sera de CHF 74.- par container, soit un total de CHF 221.95 pour la vidange de trois containers. Il doit être prévu également une légère hausse du temps consacré par le service de la propreté urbaine à l'entretien de ces trois places supplémentaires.

Pour information, le verre livré à la Verrerie de St-Prex est rétribué au prix de CHF 9.— la tonne.

## 7. Financement

Cet investissement sera activé au budget et amorti en 10 ans maximum. Les coûts des intérêts (estimation 2%) et d'amortissement peuvent être évalués en moyenne annuellement à CHF 6'200.—. L'augmentation de coût annuel de vidange et entretien des places supplémentaires est estimée à CHF 3'000.—.

L'entier de ces coûts supplémentaires seront intégrés dans la base de calcul servant à la fixation du tarif des taxes forfaitaires pour la gestion des déchets.

## 8. Conclusions

Les containers actuels ne sont plus fonctionnels. L'aspect visuel des places de récolte des déchets est également important, notamment car il diminue les incivilités, encourage le tri et permet finalement une utilisation optimale des infrastructures mises à disposition de la population.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 27/18 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise la Municipalité à acquérir des containers à verre et à entreprendre les travaux d'aménagement pour des nouvelles places de récolte de déchets,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 60'000.— TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,**
  3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  4. **prend acte que l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
  5. **donne un accord formel au fait que le montant de CHF 60'000.— soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :

  
C.PICO

  
A. IMERI

